

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

BUROBOUTIC

SCPI à capital variable au capital de 212 247 900 € au 31 décembre 2021
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 Courbevoie
339 967 473 RCS Nanterre

Visa de l'Autorité des marchés financiers SCPI n°17-01 en date du 27 janvier 2017 portant sur la note d'information

AVIS DE CONVOCATION

POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2022
statuant sur les comptes de la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

La société FIDUCIAL GÉRANCE, en sa qualité de Société de Gestion de la société **BUROBOUTIC**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui est convoquée le :

Jeudi 16 juin 2022 à 15 heures
Immeuble Le Lotus - 41 rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

Aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

- 1 Fixation du capital social au 31 décembre 2021.
- 2 Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Co-Commissaires aux comptes. Approbation des comptes de l'exercice 2021 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports. Quitus à la Société de Gestion.
- 3 Quitus au Conseil de Surveillance.
- 4 Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice 2021.
- 5 Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31 décembre 2021.
- 6 Approbation du rapport des Co-Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier.
- 7 Modification du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.
- 8 Désignation de trois (3) membres au Conseil de Surveillance.
- 9 Pouvoirs en vue des formalités.

Les associés sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux Assemblées Générales SCPI 2022 sur le site internet.

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

Délibérations de l'Assemblée Générale
En tant qu'Assemblée Générale Ordinaire
Et aux conditions de quorum et de majorité requises en conséquence

Première résolution (Fixation du capital social au 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, arrête le capital social au 31 décembre 2021 à 212 247 900 €.

Deuxième résolution (Approbation des comptes annuels et quitus à la Société de Gestion)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport des Co-Commissaires aux Comptes,

sur l'exercice clos le 31 décembre 2021,

1°/ approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports se soldant par un bénéfice de 15 540 630,90 € ;

2°/ donne à la Société de Gestion quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Troisième résolution (Quitus au Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Quatrième résolution (Approbation de la dotation aux provisions pour gros entretiens et Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,
- du rapport des Co-Commissaires aux Comptes,

1°/ approuve la dotation aux provisions pour gros entretiens pour un montant de 2 430 400,00 € ;

2°/ décide

après avoir constaté que :

- | | |
|----------------------------------------------------------------|------------------------|
| • le bénéfice de l'exercice s'élève à | 15 540 630,90 € |
| • auquel s'ajoute le compte « report à nouveau » qui s'élève à | <u>1 391 207,76 €</u> |
| • formant ainsi un bénéfice distribuable de | 16 931 838,66 € |

de répartir une somme de **15 555 509,90 €**, correspondant à 10,90 € par part, entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts;

3°/ prend acte que les quatre (4) acomptes trimestriels versés aux associés et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre ;

4°/ prend acte qu'après prélèvement de la somme de 14 879,00 € sur le compte « report à nouveau », celui-ci présente un solde créditeur de 1 376 328,76 €.

Cinquième résolution (Approbation des valeurs réglementaires)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code Monétaire et Financier,

approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à :

valeur comptable :	262 032 800,94 € soit 185,18 € par part
valeur de réalisation :	305 590 072,72 €, soit 215,97 € par part
valeur de reconstitution :	362 266 949,69 €, soit 256,02 € par part.

Sixième résolution (Approbation des conventions réglementées -

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Après avoir pris connaissance :

- du rapport des Co-Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code Monétaire et Financier,
 - du rapport du Conseil de Surveillance,
- approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Septième résolution (Modification du montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance :

- du rapport de la Société de Gestion,
- du rapport du Conseil de Surveillance,

1°/ décide de modifier le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance en le portant de 500 € à **750 €** par membre et ce, à compter de l'exercice 2022 et jusqu'à nouvelle délibération de l'Assemblée Générale relative à ce point ;

2°/ prend acte que les membres du Conseil de Surveillance pourront en outre continuer à prétendre au remboursement de leurs frais de déplacement sur présentation d'un justificatif.

Huitième résolution (Election de membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

Constatant l'arrivée à échéance des mandats de membres du Conseil de Surveillance de Madame Evelyne TILLIER ainsi que des sociétés AXA FRANCE VIE et SAF BTP VIE – SOCIÉTÉ D'ASSURANCES FAMILIALES DES SALARIÉS ET ARTISANS VIE,

1°/ approuve l'élection de trois (3) membres au Conseil de Surveillance et ce, pour une durée de trois (3) années, conformément à l'article 18 des statuts, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024, parmi la liste des candidats ci-dessous ;

2°/ prend acte que sont élus les associés candidats ayant réuni le plus grand nombre de voix parmi :

— **Membres sortants se représentant** (par ordre alphabétique) :

AXA FRANCE VIE

Société Anonyme

310 499 959 RCS Nanterre

APE 6511Z

Siège social : 313 Terrasses de l'Arche – 92727 Nanterre Cedex

Prise en la personne de Monsieur Aldric VIOT

Détenant 30 253 parts

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 6

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES FAMILIALES DES SALARIÉS ET ARTISANS VIE – Sigle : SAF BTP VIE

Société Anonyme

332 060 854 RCS Paris

APE 6512Z

Siège social : 7 Rue du Regard – 75006 Paris

Prise en la personne de Monsieur Claude GALPIN

Détenant 18 726 parts

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 3

Madame Evelyne TILLIER

Née le 17 février 1954

Demeurant à Aubervilliers (93)

Détenant 80 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Retraitée – anciennement, Responsable du service « Gestion des associés » et Responsable du service commercial

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Associés faisant acte de candidature (par ordre alphabétique)**AAAZ**

Société Civile Immobilière

490 714 458 RCS Versailles

APE 6820B

Siège social : 2 Allée de Marivel – 96 Avenue de Paris – 78000 Versailles

Prise en la personne de Monsieur Serge BLANC

Détenant 169 parts

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 13

AVENIR IMMOBILIER

Société Civile Immobilière 498 830 926 RCS Blois

APE 6820B

Siège social : 1 Route de Sassay Contres

41700 Le Controis-En-Sologne

Prise en la personne de Madame Brigitte GIRARDIN

Détenant 120 parts

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Monsieur François DECAUX

Né le 08 juillet 1966

Demeurant à Clermont (60)

Détenant 50 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Co-Gérant d'une SARL au statut de loueur en meublé professionnel – Formateur en centre de formation pour adultes en mathématiques et sciences jusqu'à bac+3 – Gestion en direct de son portefeuille de valeurs

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Monsieur Paul FREIERMUTH

Né le 03 septembre 1945

Demeurant à Paris (16ème)

Détenant 115 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Contrôleur Général ER – Directeur Général d'une SAS Immobilière

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Monsieur Dominique ROBIN

Né le 28 avril 1953

Demeurant à Osny (95)

Détenant 30 parts

Références professionnelles et activités au cours des cinq dernières années : Actuellement retraité – Anciennement Directeur des Opérations et DEA de la société HDI

Nombre de mandats au sein d'autres SCPI : 0

Neuvième résolution (Pouvoirs en vue des formalités)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité pour les assemblées générales ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.